



INDIVISION et partage de terres agricoles

Par **BEN3132**, le **01/02/2021** à **12:46**

Bonjour, je suis en indivision avec 2 soeurs , un frère et deux nièces!

La maison de mes parents est vendue mais pas encore partagée! reste 23 hectares de terres agricoles travaillées par une SCEA de père en fils! hors depuis cinq ans une Gaec travaille 3 hectares sans avoir signé un bail! hors mon père décédé prenait le fermage, soit deux chèques pour deux fermiers!

Question: la Gaec a-t-elle le droit d'être sur nos terres? peut-on récupérer ces terres si le fermier titulaire du bail a fauté? Merci

Par **youris**, le **01/02/2021** à **14:25**

bonjour,

le code rural indique que les baux doivent être écrits , mais l'absence de bail écrit ne veut pas dire absence de bail, la validité d'un bail verbal est reconnue.

salutations